

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL089-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention en faveur de l'Association pour la Formation
des Ruraux aux Activités du Tourisme (A.F.R.A.T.).**

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la coopération avec la Palestine, plusieurs collectivités locales de France (Conseil général de l'Isère, Région Rhône-Alpes, Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Grand Lyon, la ville de Besançon, la ville de Grenoble, la ville de Romans, la ville de Gières et la ville de Belfort) ont décidé de s'associer autour d'un projet de structuration d'un tourisme rural de randonnée autour du sentier d'Abraham. Les associations iséroises Tétraktys et A.F.R.A.T. sont chargées de la réalisation de ce projet de développement rural.

La mise en œuvre du projet débutera entre Jéricho et Hébron, zone où les différentes collectivités concernées entretiennent des accords de coopération décentralisée avec des collectivités palestiniennes.

Cette action structurante de tourisme vise à mettre en place un itinéraire de randonnée entre Jéricho et Hébron permettant aux populations locales présentes, tout au long de l'itinéraire, de profiter des retombées économiques de cette action et de créer de nouvelles sources de revenus autres que l'agriculture et l'élevage. Si cette action vise d'abord le développement rural, elle encouragera aussi la valorisation d'espaces urbains notamment avec le passage du sentier dans des grandes villes où il faudra réfléchir à un cheminement particulier. Outre les porteurs de projet français, les partenaires palestiniens sont déjà très impliqués et ont engagé un certain nombre d'actions.

Le conseil départemental de l'Isère a pris en charge les missions de diagnostic pour ce projet qu'il souhaite désormais voir se réaliser et pour lequel il s'est engagé financièrement. L'objectif est de solliciter d'autres collectivités françaises qui pourraient également soutenir ce projet structurant et l'enrichir avec les actions spécifiques qu'elles mènent sur chaque territoire. Le regroupement en inter collectivité permettrait de mutualiser les moyens, de créer des synergies et d'agir en complémentarité.

Gières s'est engagé à verser 9.000 euros sur 3 ans pour ce projet de 1.216.375 euros (dont la moitié est apportée par l'Agence Française de Développement) soit 0,7 % du budget.

Le projet rentre dans sa 2^{ème} année et a fait l'objet d'une mission d'évaluation sur place en juin 2014 pour constater l'avancement de sa réalisation. Le rapport est consultable au secrétariat général de la mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'octroyer à l'opération une 2^{ème} subvention annuelle d'un montant de 3 000 €,
- de désigner l'A .F.R.A.T. comme maître d'ouvrage de ces opérations,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2014, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI